

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 11 octobre 2019

**RÉSOLUTION**  
**2019-012**

**ACHAT DE GRAVIER POUR LA ROUTE WILLIE CRYANS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a réalisé des travaux d'amélioration de la route Willie Cryans au cours de l'été 2019 conformément à la résolution 2019-07-113;

**CONSIDÉRANT QUE** pour compléter les travaux, 651 tonnes métriques de gravier 0-¾ additionnelles étaient requises;

**CONSIDÉRANT QUE** les 651 tonnes métriques de gravier 0-¾ additionnelles étaient disponibles à la gravière Henri & Norbert Nadeau Inc. située dans le secteur immédiat du lieu des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le produit offert par la gravière Henri & Norbert Nadeau Inc., au prix de 8 \$ la tonne métrique, représentait un coût inférieur aux prix demandés par les autres fournisseurs à proximité;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution visant à adopter l'achat des 651 tonnes métriques de gravier 0-¾ devait être adoptée à la séance extraordinaire du lundi 16 septembre 2019, laquelle fut annulée faute de quorum;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la dépense liée à l'achat de 651 tonnes métriques de gravier 0-¾ auprès de la gravière Henri & Norbert Nadeau Inc. à raison de 8 \$ la tonne métrique, pour un montant total de 5 208 \$ taxes en sus, et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-320-11-521 CHEMIN (PIERRE, GRAVIER).

Copie certifiée conforme le  
11 octobre 2019

  
Anne-Marie Simard Pagé, avocate  
Secrétaire de la Commission